



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de la Santé
de la Jeunesse
et des Sports*

*Ministère du Budget,
des comptes publics
et de la fonction publique*

*Haut commissariat auprès
du Premier ministre,
aux Solidarités actives
contre la pauvreté*

Paris, le 10 JUIL 2007

Cab-PS/CS-07 7030

Messieurs les Présidents,

Depuis 45 ans, la prise en charge des dépenses de santé par l'assurance maladie a évolué de manière paradoxale et peu juste. Dans son ensemble, la couverture des dépenses reste stable au fil du temps, mais cette tendance masque des évolutions contrastées :

- le nombre de personnes intégralement couvertes augmente, notamment les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) pour ce qui relève de leur pathologie ou les personnes éligibles à la couverture maladie universelle ;
- les nombreux niveaux de tickets modérateurs entraînent une baisse des taux de remboursement pour certains assurés, tandis que ceux qui sont exonérés de ticket modérateur conservent à leur charge une part de dépenses en moyenne quatre fois inférieure. Cette situation a notamment été soulignée par les travaux de la Haute Autorité de Santé et du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie.

Il convient de rendre le système de prise en charge de nos dépenses de santé plus juste, simple et rationnel tout en respectant le principe de solidarité qui le fonde.

Monsieur Bertrand FRAGONARD
Président du Haut Conseil
pour l'avenir de l'assurance maladie

Monsieur Raoul BRIET
Président de la commission
de périmètre des biens et
services remboursables de la
Haute Autorité de Santé

Parmi les propositions suggérées, celle du « bouclier sanitaire » consisterait à instituer un plafond des restes à charge supportés par les assurés sur la dépense remboursable. En dessous du seuil, les tickets modérateurs et participations forfaitaires resteraient à la charge de l'assuré ; au-delà, l'assurance maladie lui garantirait une couverture intégrale. Un tel bouclier peut être défini de manière uniforme ou s'exprimer en fonction du revenu des ménages, comme l'ont décidé d'autres pays.

Quelle que soit la solution préconisée, vous vous attacherez à la fois à la cohérence avec les principes fondamentaux de la sécurité sociale et aux conditions de faisabilité.

Afin d'éclairer la réflexion, nous souhaitons que vous engagiez une analyse des enjeux et des modalités techniques de cette proposition. Il s'agit, notamment, d'examiner les points suivants :

- déterminer s'il convient de mettre en œuvre le « bouclier » par personne protégée ou par foyer, les critères de revenus devant être traités de manière juste et opérationnelle ;
- examiner le niveau du « bouclier » suivant les hypothèses de co-paiement et l'impact sur l'équilibre des finances de l'assurance maladie ; la marge d'incertitude devra être précisée ;
- articuler le « bouclier » avec le système de tickets modérateurs et de franchises ;
- examiner et estimer les effets redistributifs entre assurés ;
- mesurer les éventuels effets pervers, tel le risque que des assurés puissent retarder ou anticiper certains traitements suivant qu'ils ont ou non franchi le seuil du « bouclier » ;
- indiquer les conséquences financières et organisationnelles pour les organismes d'assurance complémentaire ;
- estimer les modalités techniques et les délais, en particulier pour établir un lien entre les fichiers de l'assurance maladie et les revenus des assurés ;
- définir, pour chacun des scénarios, le calendrier de mise en œuvre de la réforme.

Sur chacun de ces points, les enseignements que vous pourrez tirer des expériences étrangères fourniront des éclairages précieux.

Nous souhaitons que vous nous remettiez une première synthèse de vos travaux pour la fin du mois d'août.

Pour mener à bien vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des administrations sous notre autorité ou à notre disposition et solliciter l'expertise des caisses nationales d'assurance maladie.

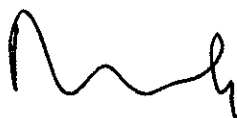
Nous vous prions d'agréer, messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.



Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé,
de la Jeunesse et des Sports



M. Eric WOERTH
Ministre du Budget,
des comptes publics
et de la fonction publique



M. Martin HIRSCH
Haut commissaire aux Solidarités
actives contre la pauvreté